CHU AMIENS PICARDIE

CENTRE HOSPITALIER DE DOULLENS

# DELEGATION DE SIGNATURE

## DIRECTION

**Décision n° 2024-14**

**LE DIRECTEUR GENERAL,**
**CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR,**

Vu le Code de la santé publique, notamment pris en ses articles L. 6143-7 et suivants, et D. 6143-33 et suivants ;

Vu la Convention de Direction commune signée le 21 décembre 2021 entre le CHU Amiens-Picardie, le CH de Doullens, le CHI de Montdidier-Roye et l'EHPAD de Domart-en-Ponthieu ;

Vu le Décret n°2005-921 du 02 août 2005 portant statut particulier des grades et emplois des personnels des directions des établissements mentionnés à l'article 2 (1°, 2°, 3°) de la loi n°86-33 du 09 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Hospitalière ;

Vu le Décret n°91-155 du 06 février 1991 relatif aux dispositions générales applicables aux agents contractuels de la Fonction Publique Hospitalière ;

Vu le Décret du Président de la République en date du 21 août 2023 nommant M. Didier RENAUT en qualité de Directeur Général du CHU Amiens-Picardie à compter du 06 septembre 2023 ;

Vu l'Arrêté du Centre National de Gestion en date du 24 août 2023 affectant M. Didier RENAUT au sein de la Direction commune constituée entre le CHU Amiens-Picardie, le CH de Doullens, le CHI de Montdidier-Roye et l'EHPAD de Domart-en-Ponthieu à compter du 06 septembre 2023 ;

Vu l'Arrêté du Centre National de Gestion des personnels de Direction de la Fonction Publique Hospitalière en date du 6 novembre 2023 plaçant Mme Anne LANGELLIER en position de détachement pour une durée de quatre ans en qualité de Directrice Générale Adjointe du CHU Amiens-Picardie, du CH de Doullens, de l'Ehpad de Domart en Ponthieu et du CHI Montdidier-Roye à compter du 1er novembre 2023 ;

Vu l'Arrêté du Centre National de Gestion en date du 24 février 2022 confirmant la nouvelle affectation de M. Didier SAADA, Directeur d'hôpital (hors classe), au CHU Amiens-Picardie, au CH de Doullens et au CHI de Montdidier-Roye ;

Vu la Décision N°155/23 du 13 octobre 2023 relative à la prise de fonctions de M. Didier SAADA en qualité de Directeur Délégué du CH de Doullens à compter du 16 octobre 2023 ;

Vu l'Arrêté du Centre National de Gestion des personnels de Direction de la Fonction Publique Hospitalière en date du 18 décembre 2023 nommant Mme Lucille ELOY en qualité de Directrice Adjointe au CHU Amiens-Picardie, au CH de Doullens, au CHI de Montdidier-Roye et à l'EHPAD de Domart-en-Ponthieu, à compter du 1er janvier 2024 ;

Vu la Note de service n°88/23 du 06 octobre 2023 relative à la prise de fonctions de Mme Lucille ELOY en qualité de Directrice Adjointe du CH de Doullens et Directrice Déléguée de la Résidence EHPAD de Domart en Ponthieu à compter du 2 janvier 2024 ;

Vu l'Arrêté du Centre National de Gestion en date du 18 décembre 2023 nommant Mme Pauline HAVAS en qualité de Directrice Adjointe au CHU Amiens à compter du 1er janvier 2024 ;



FB CE
PH

**Vu** la Note de service N°88/23 du 6 octobre 2023 relative à la prise de fonctions de Mme Pauline HAVAS en qualité de Directrice Adjointe au sein du Pôle « Ressources Humaines et Développement Professionnel » à compter du 02 janvier 2024 ;

**Vu** la Décision du 28 juin 2017 nommant Mme Céline BOUCHER en qualité d'Attachée d'Administration Hospitalière à compter du 1er juillet 2017 ;

**Vu** la Décision du 23 novembre 2017 nommant Mme Fabienne BOUCHER en qualité de Cadre Supérieure de Santé paramédicale à compter du 1er décembre 2017 ;

**Vu** la Décision n°05/2024 du 29 janvier 2024 relative à la délégation de signature de la Direction Générale ;

**Vu** l'Organigramme de la Direction commune entre le CHU Amiens-Picardie, le CH de Doullens, le CHI de Montdidier-Roye et l'EHPAD de Domart-en-Ponthieu ;

**DECIDE**

**Article 1er - Objet**

**La présente décision précise les modalités de délégation de signature de M. Didier RENAUT, Directeur Général, au sein du CH de Doullens.**

Elle annule et remplace les précédentes délégations relatives au même domaine.

**Article 2 - DELEGATION DE SIGNATURE EN CAS D'ABSENCE, D'EMPECHEMENT OU D'INDISPONIBILITE DU DIRECTEUR GENERAL, DU DIRECTEUR DELEGUE, DE LA DIRECTRICE ADJOINTE ET DE LA DIRECTRICE GENERALE ADJOINTE**

En cas d'absence, d'empêchement ou d'indisponibilité simultanés de **M. Didier RENAUT**, de **M. Didier SAADA**, de **Mme Lucille ELOY** et de **Mme Anne LANGELLIER**, Délégation permanente est donnée à **Madame Pauline HAVAS**, Directrice Adjointe, à l'effet de signer au nom de M. Didier RENAUT, Directeur Général, les actes, correspondances et documents suivants :

2.1 **Tous les documents relatifs à la gestion de la Direction des Ressources Humaines (médicales et non médicales) relatifs au CH de Doullens à l'exception des documents suivants** :

- Les marchés publics
- L'ensemble des bons de commande (fournitures, prestations, équipements) et des ordres de service (travaux)
- Les mémoires en réponse dans le cadre d'un contentieux
- Les sanctions disciplinaires des groupes 2,3 et 4

2.2 **Toutes les correspondances internes et externes concernant la gestion de la Direction des Ressources Humaines (médicales et non médicales), à l'exception des actes et correspondances engageant le CH de Doullens dans ses relations avec** :

- Les autorités gouvernementales, les autorités administratives et judiciaires, les membres du corps préfectoral, les élus locaux et nationaux (y compris les réponses aux recommandations de recrutement), les autorités universitaires, les directeurs généraux de CHU et les Directeurs des établissements de santé partenaires qu'ils soient publics ou privés
- Les Présidents, Vice-Présidents et membres des Conseils de surveillance
- La presse écrite, audiovisuelle, internet
- Les Présidents de CME et Directeurs des UFR

**Alinéa 1 :**

En cas d'absence, d'empêchement ou d'indisponibilité simultanés de **M. Didier RENAUT**, de **M. Didier SAADA**, de **Mme Lucille ELOY**, de **Mme Anne LANGELLIER**, et de **Madame Pauline HAVAS**, délégation permanente



LE
FB PH PB QB

est donnée à **Mme Céline BOUCHER**, Attachée d'Administration Hospitalière, et à **Mme Fabienne BOUCHER**, Cadre Supérieure de Santé, Faisant Fonction de Directrice des Soins, à l'effet de signer toutes correspondances, tous actes et documents administratifs nécessaires à la bonne marche des établissements se rapportant :

- Aux tableaux des gardes et des astreintes des personnels médicaux et non médicaux
- Aux contrats de recrutement d'une durée déterminée inférieure ou égale à un mois
- Aux états liquidatifs de la paie
- Aux ordres de missions et aux pièces et attestations diverses relatives aux personnels ne faisant pas grief.

La signature des décisions et actes conservatoires devra être précédée de la mention « *Pour le Directeur Délégué et par délégation* » et préciser les nom et prénom du signataire.

## Article 3 - EFFET ET PUBLICITE

La présente décision de délégation de signature générale est applicable à compter de sa publication la rendant consultable.
Elle fera par ailleurs l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Somme.

Cette délégation est consentie pour le temps de l'affectation sur leur poste de **M. Didier SAADA**, Directeur Délégué, **Mme Lucille ELOY**, Directrice Adjointe, **Mme Pauline HAVAS**, Directrice Adjointe, **Mme Anne LANGELLIER**, Directrice Générale Adjointe, **Mme Céline BOUCHER**, Attachée d'Administration Hospitalière, **Mme Fabienne BOUCHER**, Cadre Supérieure de Santé, Faisant Fonction de Directrice des Soins.
Elle cessera automatiquement pour le ou les délégataire(s) concerné(s) en cas de changement d'affectation ou de départ de l'établissement.

Elle sera transmise aux Comptables de l'établissement, accompagnée du modèle de signature des délégataires et portée à la connaissance du Conseil de surveillance.

**Fait à Amiens, le 2 janvier 2024.**

**Le Directeur Général**

**Didier RENAUT**

CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE AMIENS-PICARDIE

**La Directrice Générale Adjointe**

**Anne LANGELLIER**

**Le Directeur Délégué**

**Didier SAADA**

**La Directrice Déléguée**

**Lucille ELOY**

**La Directrice Ajointe**

**Pauline HAVAS**

**La Cadre Supérieure de Santé**

**Fabienne BOUCHER**

**L'Attachée d'Administration Hospitalière**

**Céline BOUCHER**